

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du mardi 14 avril 2026

Date de la convocation: 07/04/2026

Membres en exercice : 15

Le quatorze avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : 14

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Mauricette PAPY, Madame Sophie MENAUT, Madame Sylvie CLARAC, Monsieur Benoît LAVIGNE, Madame Albane ROGER, Monsieur André MANUEL, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Monsieur Nicolas AUDABRAM, Madame Tiphanie BONALDO, Madame Florie GALY, Monsieur Killian FLAUS

Votants : 15

Représentés : Madame Eugénie BAUDON représentée par Monsieur Michel ESTEVE

Secrétaire de séance :

Monsieur Philippe CALVAYRAC

DE_020_2026 : APPROBATION DU CFU 2025 - COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

2025	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Dépenses / Déficit	Recettes / Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	547 014,33	101 331,33	0,00	101 331,33	547 014,33
Opérations exercice	561 737,13	707 916,95	493 263,07	408 457,35	1 055 000,20	1 116 374,30
Total	561 737,13	1 254 931,28	594 594,40	408 457,35	1 156 331,53	1 663 388,63
Résultat de clôture	0,00	693 194,15	186 137,05			507 057,10
Restes à réaliser Corrigé	0,00	0,00	168 904,90	82 076,05	168 904,90	82 076,05
Total cumulé	0,00	693 194,15	355 041,95	82 076,05	168 904,90	589 133,15
Résultat définitif		693 194,15	272 965,90			420 228,25

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna

Le conseil municipal réuni et présidé par Mr ESTEVE Michel, 1ier adjoint, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel ESTEVE, Adjoint au maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le : 20/04/2026
et de la transmission en préfecture le : 20/04/2026

